



COMMUNE DE SAINT-BENOIT
MARCHÉ DES PRODUITS DU TERROIR
THEME « NOËL »
APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

À titre précaire et révocable

Parking mairie

Jardin de l'Eglise

Place Louis Brunet

Du samedi 18 décembre au mercredi 22 décembre 2021

De 9H30 à 21H00

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôts des dossiers : le vendredi 12 novembre 2021 à 12h00

PREAMBULE

Le Marché des produits du Terroir de la ville de Saint-Benoît est devenu au fil du temps une manifestation incontournable dans le paysage local. Ce rendez-vous annuel permet à nos producteurs et artisans locaux de promouvoir leurs produits et savoir-faire.

L'objectif est de rendre le centre-ville plus attractif en cette période de fin d'année.

La Ville de Saint-Benoît lance donc un appel à candidatures pour la période du samedi 18 décembre au mercredi 22 décembre 2021 de 9h30 à 21h00 pour des emplacements disponibles sur le parking de la Mairie, le jardin de l'Eglise et sur la Place Louis Brunet à Saint-Benoît, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales.

Le présent cahier des charges comportent deux parties :

- **Première partie – Conditions Générales** : objet et modalités de l'appel à candidatures
- **Deuxième partie – Conditions particulières** : modalités de l'occupation temporaire du domaine public.
- **Troisième partie – Annexes**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES.....3

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.....3	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURE..... 3	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE.....4	4
ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES.....4	4
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION.....5	5

DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.....5

ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION.....5	5
ARTICLE 2 - MESURES SANITAIRES 6	6
ARTICLE 3 - DESCRIPTION TECHNIQUE..... 6	6
ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION..... 6	6
ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION 6	6
ARTICLE 6 - REDEVANCE..... 6	6
ARTICLE 7 - ENTRETIEN ET RESTRICTION..... 6	6
ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE..... 7	7
ARTICLE 9 - LITIGES..... 7	7

TROISIEME PARTIE – ANNEXES 8

ANNEXE 1 - COURRIER DE DEMANDE D'OCCUPATION..... 9	9
ANNEXE 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR..... 10	10
ANNEXE 3 - FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS..... 11	11

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL À CANDIDATURES

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'un emplacement sur le domaine public communal à Saint-Benoît moyennant le versement d'une redevance en fonction des tarifs ci-dessous, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2021 :

Tarif A : 4,00€ pour 3m linéaire x 3m de profondeur

Tarif B : 2,00€ pour 1m linéaire x 3m de profondeur

Le montant dû sera encaissé par le Régisseur Municipal de la Ville.

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics. Il est basé sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Direction de l'Economie et du Tourisme
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT
economie.tourisme@ville-saintbenoit.re

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public peut se faire par écrit auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessus au plus tard le vendredi 12 novembre 2021 à 12h00.

Appel à projets

Cahier des Charges

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous pourrez vous procurer le présent cahier des charges à la Direction de l'Economie et du Tourisme de la Ville de Saint-Benoît ou tout simplement sur notre site internet : www.saint-benoit.re. Il sera remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de demande** d'occupation contractuelle dans un emplacement pour un commerce ambulancier (Annexe 1),
- **Un justificatif** ou **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés et grille tarifaire des produits vendus (Annexe 3),
- Un **extrait de l'inscription au RCS (K ou K'bis)** délivré par les services du greffe du tribunal de commerce datant de moins de 6 mois ou de la carte professionnelle ou un relevé de la Mutuelle Sociale Agricole.
- Une **attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité
- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire.
- Une **pièce d'identité** en cours de validité.

Pour les camions bar et food-truck :

- **Une attestation/rapport de vérification** par un bureau de contrôle agréé des installations de truck et respect des normes de sécurité afférentes en cours (électricité, gaz, sécurité incendie...)

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

Votre proposition devra :

- être envoyée par pli recommandé avec avis de réception postale au :
21 bis Rue Georges Pompidou – BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT,
- ou déposée sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 8h00 à 12h00

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Appel à projets

Cahier des Charges

ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures se fera par une commission constituée de l'adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales, aux Finances et à la Relance Economique et Touristique, de l'adjoint délégué à l'Agriculture et au Développement Rural, de l'adjoint délégué à l'Hygiène et Sécurité et à la Gestion du Patrimoine Communal, de la conseillère déléguée à l'Artisanat Local et Produits du Terroir et de la Direction de l'Economie et du Tourisme.

Les critères d'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Qualité des offres (60%) comprenant diversité, originalité, fraîcheur.
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand (20%). Les candidats seront répartis sur les emplacements en fonction des produits proposés.
- Politique de prix (20%)

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Saint-Benoît se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION

Après la commission, les résultats mentionnés à l'article précédent feront l'objet d'un appel téléphonique aux candidats retenus afin de les inviter à venir signer leurs conventions d'occupation temporaire du domaine public.

DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION

L'occupant est autorisé à occuper un emplacement sur :

- le parking de la mairie : espace restauration/food-truck,
- le jardin de l'Eglise et sur la Place Louis Brunet : espace terroir et artisanat.

L'occupant devra mettre son installation dans la limite du périmètre concédé soit 6m linéaire x 3m de profondeur maximum par candidat et devra se soumettre au respect de l'arrêté municipal portant règlementation de la circulation et du stationnement pour ce marché des produits du terroir sur le thème de Noël.

ARTICLE 2 – MESURES SANITAIRES

Il appartient à l'occupant de respecter les mesures sanitaires actuelles incluant principalement le respect des distanciations sociales et la mise à disposition de gel hydro alcoolique à portée des consommateurs. Un protocole sanitaire sera transmis à chacun des candidats.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION TECHNIQUES

Un marquage au sol avec une numérotation des emplacements sera proposé sur chaque site.

ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'autorisation est accordée à titre personnel. Par conséquent, l'occupant demeure seul responsable des relations contractuelles qu'il a engagées avec la municipalité.

La Ville se réserve le droit de faire contrôler le respect des attributions d'emplacement par la Police Municipale.

ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION

L'autorisation est accordée pour la période du samedi 18 au mercredi 22 décembre 2021 de 09h30 à 22h00.

L'attribution des places sera fixée sur site.

Appel à projets

Cahier des Charges

ARTICLE 6 – REDEVANCE

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2021, les tarifs applicables sont :

Tarif A : 4,00€ pour 3m linéaire x 3m de profondeur

Tarif B : 2,00€ pour 1m linéaire x 3m de profondeur

Celui-ci sera encaissé par le régisseur municipal de la Ville.

ARTICLE 7 - ENTRETIEN

L'occupant devra prendre toutes dispositions pour l'entretien et l'élimination des déchets sur l'emplacement qui lui sera attribué.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'occupant devra contracter une assurance multirisques et couvrant sa responsabilité civile.

La commune ne saurait être responsable de toute dégradation ou dommages subis par l'exploitant à l'occasion d'actes de malveillance ou en raison de catastrophes naturelles.

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de litiges portant sur l'interprétation de ce présent cahier des charges, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, mais, seulement après épuisement des voies amiables.

TROISIEME PARTIE – ANNEXES

Appel à projets

Cahier des Charges

Mme/M. _____

Adresse : _____

Tel : _____

à

Monsieur le Maire
De la ville de Saint-Benoît
Hôtel de ville
21 bis Rue Georges Pompidou
BP 61
97470 SAINT-BENOIT

Objet : "Marché des produits du terroir 2021" - Dossier de candidature

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à l'appel à candidatures publié sur le site de la ville dans le cadre de "**Marché des produits du terroir**" j'ai le plaisir de vous adresser mon dossier de candidature pour les dates suivantes : du samedi 18 décembre au mercredi 22 décembre 2021.

Vous trouverez en pièces jointes les éléments demandés dans le cahier des charges.

J'ai bien noté que l'attribution des emplacements fera l'objet d'une commission et que je serai averti après la délibération.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

A _____, le _____
Signature

Appel à projets

Cahier des Charges

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____
représentant légal de la Société _____ au capital social de
_____ €, immatriculée au registre du commerce sous le
n° *SIRET* _____, dont le siège social est situé
au _____

certifie sur l'honneur que la Société _____ est en situation
régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à _____

Le _____

Signature du représentant légal de la société
et Cachet de la société

FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS

NOM DE LA STRUCTURE : _____

Installation (food-truck, stand, chapiteau, autre)	
Nombre de m² souhaité	
Moyens humains (nombre de personnes travaillant sur l'installation)	
<u>Pour les camions bars/food-truck :</u> Puissance souhaitée et tension de raccordement	
Liste des produits commercialisés et les prix pratiqués	

Pour compléter la fiche de renseignements, vous pouvez joindre des photos des prestations et de l'installation.

Appel à projets

Cahier des Charges